

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-167**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION**

**PORT DE LIBOURNE – SAINT-EMILION : MODIFICATION DE LA TARIFICATION PORTUAIRE POUR LES PROFESSIONNELS USAGERS DU DOMAINE PORTUAIRE SUITE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID19**

-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 18-12-280 du 18 décembre 2018 portant création des tarifs du Port de Libourne - Saint-Emilion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant la crise sanitaire exceptionnelle connue ces derniers mois, obligeant à mettre en place des mesures adaptées aux circonstances,

Considérant la période de confinement obligeant les exploitants de débits de boisson et les établissements de restauration à une fermeture imposée du 15 mars au 2 juin 2020,

Considérant les difficultés économiques rencontrées par les dits-établissements en conséquence de leur interruption d'activité nécessitée par la crise sanitaire,

Considérant que durant la période de confinement la navigation des professionnels du tourisme fluvial était interdite,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir l'activité économique de la Ville,

Il est proposé de modifier les tarifs de redevance portuaire à destination des professionnels usagers du domaine portuaire (à l'exclusion des paquebots de croisière) de la façon suivante :

- une exonération totale des redevances d'occupation du domaine portuaire pendant la période de confinement à partir du 15 mars jusqu'au 2 juin 2020,
- une réduction des tarifs de redevance portuaire de 70 %, du 2 juin au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de cette aide aux usagers professionnels concernés
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux usagers professionnels concernés

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

10 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



En attestation conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

LIBOURNE  
Mairie  
10/07/2020

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-168**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION**

**PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION: OCCUPATION DU DOMAINE PORTUAIRE PAR  
UNE TERRASSE OUVERTE DE LA GALERIE DES QUAIS**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'aménagement des quais de la Confluence,

Vu l'activité économique et touristique du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Considérant que la Ville de Libourne s'est engagée dans un ambitieux projet urbain à l'horizon 2025,

Considérant l'activité portuaire,

Considérant la restauration sur place comme une attraction nécessaire au développement touristique,

Considérant que l'établissement de Madame Moreau, « La galerie des quais », a la particularité d'avoir un accès aux quais via un passage souterrain situé sous la République, attenante à l'établissement par l'entrée du passage souterrain,

Considérant la demande de Madame Moreau d'installer de nouveau cette année une terrasse estivale ouverte pour de la petite restauration, positionnée sur un espace délimité d'une superficie totale de 66 m<sup>2</sup>, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020,

Considérant le début d'année difficile ne permettant pas l'installation de la terrasse comme prévu initialement mais un démarrage de l'activité à partir du 2 juin 2020,

Une redevance fixe adossée à une redevance variable indexée sur le chiffre d'affaires HT, réduites à 30 % du montant habituel, sont proposées en regard de la situation sanitaire qui a généré des difficultés économiques pour tous les commerçants, en relation avec la volonté municipale de les soutenir,

Considérant l'intérêt de la demande de la SAS « La galerie des quais »,

Considérant la nécessité d'établir une convention d'occupation temporaire,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents),

Le Conseil Municipal :

- approuve cette proposition d'occupation temporaire du domaine portuaire par une terrasse estivale
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'autorisation

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

10 juillet 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la ville de Libourne

**SÉANCE DU 2 JUILLET 2020**

**20-07-169**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 26 juin 2020**

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION**

**PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION: CONVENTION DE STATIONNEMENT DU BATEAU-PROMENADE LE PIBAL ARMÉ PAR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS POUR L'ÉTÉ 2020**

-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code des Transports et son livre consacré aux Ports maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'aménagement des quais de la Confluence et l'activité portuaire et touristique,

Considérant que la Ville de Libourne est dotée depuis 2017 d'un port maritime à vocation de pêche, commerce et plaisance. Les équipements nautiques du Port de Libourne – Saint-Emilion permettent d'accueillir des paquebots de croisière fluviale, des plaisanciers à l'anneau comme à l'escale et des bateaux-promenade, en particulier au Ponton des deux Tours, à l'embouchure de l'Isle,

Considérant que depuis 2018, des compagnies de bateaux-promenade sont sollicitées par la Direction du Port pour proposer leur prestation de balades fluviales comme aux visiteurs sur le territoire de La Calvi, une prestation de qualité du patrimoine naturel et culturel de nos rivières,

Considérant que la crise sanitaire dite crise Covid19 a engendré une interruption totale de la navigation sur les rivières comme en mer et plus largement une mise en suspens du tourisme fluvial au plan national comme international,

Considérant que le Port de Libourne – Saint-Emilion espère accueillir sans en être encore certain 2 ou 3 paquebots fluviaux à partir du mois d'août au mieux ou au mois de septembre, selon les informations transmises par les entreprises concernées mais l'activité portuaire est pour l'instant réduite à la navigation des plaisanciers depuis le 2 juin, pour un nombre limité d'embarcations accueillies,

Considérant que la démarche de proposer des balades fluviales dans ce contexte s'inscrit comme un soutien au tourisme libournais et une valorisation de l'environnement fluvial, parfois encore mal connu de ses habitants,

Considérant que l'Office de tourisme a pris attache auprès de plusieurs entreprises susceptibles de proposer un produit de balade fluviale sur la Dordogne pendant l'été 2020 et que l'entreprise Yachts de Bordeaux a proposé son bateau promenade « Le Pibal » d'une capacité d'accueil de 70 passagers dont 40 places seront seulement mobilisées pour respecter les gestes barrières requis,

Considérant que l'Office de Tourisme a décidé de retenir et d'armer le Pibal et son personnel de bord du 27 juin au 20 septembre afin de proposer des promenades sur la rivière au plus grand nombre, au départ du Ponton des deux Tours, plusieurs fois par semaine.

Considérant que cette occupation temporaire de longue durée nécessite une convention spécifique, courant sur la durée effective de l'occupation et soumise à redevance de stationnement supportée par l'Office de tourisme, qui organisera la billetterie, commercialisera et percevra les recettes afférentes à ces balades,

Considérant que le bateau sera autorisé à stationner en permanence au ponton des Deux Tours, le temps de la durée de l'exploitation à Libourne, une convention d'occupation temporaire est établie pour une durée de 3 mois comprenant une redevance fixe adossée à une redevance variable indexée sur le chiffre d'affaires HT à compter du premier jour de l'occupation,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (35 conseillers présents),

Le Conseil Municipal :

-approuve la convention de stationnement proposée à l'Office de tourisme pour armer Le Pibal, propriété de Yachts de Bordeaux

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette autorisation

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne  
10 juillet 2020  
Le Maire,  
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE  
Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne  
Gironde